

NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

INSCRIPTION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS CAP – BEP – MCP IV – MCP V BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - BREVET PROFESSIONNEL SESSION JUIN 2019

PRE-INSCRIPTIONS
DU LUNDI 15 OCTOBRE AU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 à 12H00
UNIQUEMENT PAR INTERNET SUR

<https://ecc.orion.education.fr/inscignetpro/inscriptionpublic>

INSCRIPTION



L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé de procéder vous-même à l'inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

Chaque candidat saisit les informations individuelles : des écrans informatifs vous guident tout au long du processus.

Il est indispensable de bien noter un numéro de téléphone et une adresse électronique, afin que l'on puisse vous contacter si nécessaire.

Les candidats qui se réinscrivent doivent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente (numéro figurant sur la convocation ou le relevé de notes) en veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.

A la fin de la saisie, les données présentées de façon récapitulative vous permettent de les vérifier et éventuellement de les modifier avant de procéder à la validation de son inscription.

ATTENTION : à la fin de la procédure, vous devez :

- 1- IMPRIMER votre confirmation d'inscription (vous la recevrez aussi par mail).
- 2- Lire et vérifier attentivement cette confirmation, et la corriger en rouge si nécessaire.
- 3- Renvoyer ce document signé, accompagné des pièces complémentaires au Rectorat – Site de Cépérou avant la date indiquée.
- 4- un numéro d'inscription vous est attribué UNIQUEMENT APRES AVOIR VALIDE VOTRE CANDIDATURE. Le candidat doit le noter et le conserver. Ce numéro sert de justification de l'enregistrement de sa candidature.

Jusqu'à la fermeture du serveur, vous pourrez modifier votre inscription en vous reconnectant à l'aide de votre numéro d'inscription.

IMPORTANT

Si vous étiez inscrit à la session 2018 dans l'académie de Guyane, vous devez saisir votre numéro de candidat inscrit sur votre dernier relevé de notes, les informations déjà saisies à la session précédente seront alors récupérées.

Si vous n'êtes pas redoublant, **ne saisissez rien sur la première page, pas même votre date de naissance** et cliquez sur « suite ».

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après la clôture des inscriptions, chaque candidat recevra une confirmation d'inscription avant le 10 décembre 2018 à l'adresse postale et/ou mail qui aura été indiquée sur internet.

En cas d'erreur lors de la saisie de votre pré-inscription, **veuillez noter au stylo rouge les corrections à y apporter.** (Il est important de signaler tout changement : d'adresse, de nom, d'option d'épreuve – langues, sport, etc ...)

Vous devrez envoyer/déposer par courrier la confirmation d'inscription datée et signée, accompagnée des pièces justificatives à l'adresse suivante :

**RECTORAT DE LA GUYANE - Division des Examens et Concours
Bureau des Examens Professionnels – DEC 2 – Place Léopold Héder
BP 6011 – 97306 CAYENNE CEDEX**

le Mercredi 19 décembre 2018 - avant minuit
au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)

Tout candidat n'ayant pas reçu de document avant le **Lundi 10 décembre 2018** devra le signaler à : dec@ac-guyane.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AVEC LE RENVOI DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION DATÉE ET SIGNÉE

- La photocopie d'une pièce justifiant de l'identité du candidat (carte d'identité, passeport, livret de famille, extrait d'acte de naissance, carte de séjour).
- Si vous souhaitez recevoir votre diplôme à votre domicile :
 - ✚ Une grande enveloppe 320x260 (A4) kraft à dos cartonné (dimension minimale à respecter) affranchie **au tarif de 7 €** (timbres poste) (nom, prénom + adresse du candidat) – Si votre nom n'apparaît pas sur le boîtier aux lettres, préciser aussi « chez Mme/Mr Xxx »
 - ✚ Un recommandé avec avis de réception (dans le cadre destinataire, noter vos noms, prénoms et adresse / dans le cadre expéditeur, noter l'adresse du Rectorat / dans le cadre référence client, noter DEC 2 + intitulé du diplôme)
- La photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les garçons et les filles âgés de 16 à 25 ans
- La photocopie de l'attestation de recensement pour les garçons et les filles âgés de moins de 18 ans au jour de l'inscription ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.
- 3 enveloppes 220x110 à fenêtre affranchie au tarif de 0,76 € (timbres poste)
- Pour les bénéficiaires et les reports de notes : la photocopie du relevé de notes (*pour les candidats ex-scolaires, ex-apprentis, ex-formation continue*).
- L'attestation du CNED ou autre centre de formation à distance pour les candidats inscrits dans un centre d'enseignement à distance.
- Pour les dispenses d'épreuves :
 - ✚ copie du diplôme ou de l'attestation de réussite.
 - ✚ **courrier de demande de dispense pour l'épreuve d'EPS** (si vous ne souhaitez pas passer cette épreuve).

En complément :

- Pour les candidats en mention complémentaire - *en complément* :
 - copie du diplôme permettant l'accès à la formation (se référer au référentiel du diplôme)
 - attestation de période d'activité professionnelle dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme
 - copie relevé de notes si redoublants.

➤ **Certificat d'Aptitude Professionnelle :**

- ✚ Note spécifique CAP disponible sur le site : www.ac-guyane.fr à la rubrique « Examens & Concours »

➤ **Brevet Professionnel :**

- ✚ Certificat de travail justifiant de la pratique professionnelle réglementaire, selon que le candidat est titulaire ou non d'un diplôme de niveau V et photocopie du contrat de travail (contrat de travail ordinaire, contrat d'apprentissage ou contrat de qualification).

Attention les contrats de CAP ne sont pas pris en compte.

Pour les artisans et auto-entrepreneurs : attestation d'immatriculation à la chambre des métiers.

- ✚ Photocopie du diplôme de niveau V dans le cas d'une pratique professionnelle inférieure à 5 ans
- ✚ Pour le Brevet Professionnel préparateur en pharmacie : photocopie du diplôme permettant l'inscription et justificatif de 2 années de pratique professionnelle en officine
- ✚ Attestation de formation (durée précisée dans l'arrêté de spécialité)
- ✚ Les dispenses ou les bénéficiaires de notes ne sont accordés que sur demande du candidat et des possibilités prévues par la réglementation en vigueur de chaque spécialité

➤ **Pour les candidats salariés :**

- ✚ Attestation ou certificat de travail justifiant de trois ans d'activité professionnelle en rapport avec finalité du diplôme

➤ **Pour les candidats en centre de formation continue :**

- ✚ Attestation de stage / convention de stage établi
- ✚ Certificat de travail, pour les candidats salariés (se référer au référentiel du diplôme pour les durées nécessaires à l'inscription).

ATTENTION :

Pour les candidats en centre de formation

Vos convocations seront directement transmises à votre établissement qui se chargera de vous les remettre.

Pour les candidats individuels

Vos convocations seront directement envoyées par voie postale et/ou mailing chez vous.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation 8 jours avant le début des épreuves, n'hésitez pas à contacter le service des examens professionnels à : dec@ac-guyane.fr

CANDIDATS HANDICAPÉS

Les candidats handicapés souhaitant demander des aménagements d'épreuves doivent répondre « OUI » à la rubrique « HANDICAP » lors de l'inscription.

Les demandes d'aménagement d'épreuves doivent être déposées en même temps que l'inscription à l'examen (voir circulaire – demande aménagement d'épreuves).

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'examen terminal de l'éducation physique et sportive s'effectue sur deux activités.

Le choix du couple d'activité est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen parmi :

- 3 X 500 M / BADMINTON
- 3 X 500 M / TENNIS DE TABLE
- GYMNASTIQUE AU SOL / BADMINTON
- BADMINTON / SAUVETAGE
- GYMNASTIQUE / TENNIS DE TABLE

OPTIONS FACULTATIVES :

- NATATION DE DISTANCE – 800 M NAGE LIBRE
- JUDO
- TENNIS
- CHOREGRAPHIE INDIVIDUELLE
- FOOTBALL

Aucun changement d'activité ne sera accepté après l'inscription.

Si vous ne souhaitez pas présenter cette épreuve choisir « DISPENSE » lors de l'inscription sur internet (*courrier de demande de dispense à établir*).

Pour tous candidats inscrits, le couple d'activité revêt un caractère obligatoire ; **toute absence sera éliminatoire.**



DOSSIERS PROFESSIONNELS

Vos dossiers professionnels (rapports de stage) pour les épreuves E1 - E2 – E3 (épreuves orales et pratiques professionnelles), votre livret scolaire (candidat ex-scolaire - **obligatoire**), devront être déposés **au secrétariat d'examens** de votre centre d'épreuves le :

Mercredi 30 avril 2019 (dernier délai)

**Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet
(confirmation signée + pièces justificatives) dans les délais impartis**

PAS DE RECOURS POSSIBLE

Notez qu'en cas de dossier professionnel incomplet (voir référentiel du diplôme afin de connaître les pièces nécessaires au dossier professionnel) , en fonction du référentiel du diplôme, certains candidats ne seront pas admis à la passation des épreuves pratiques.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les services académiques sont déchargés de toute responsabilité dans le cas où vous seriez victime d'un accident lors du passage des épreuves de l'examen.

Il est conseillé de contracter une assurance « responsabilité civile ».